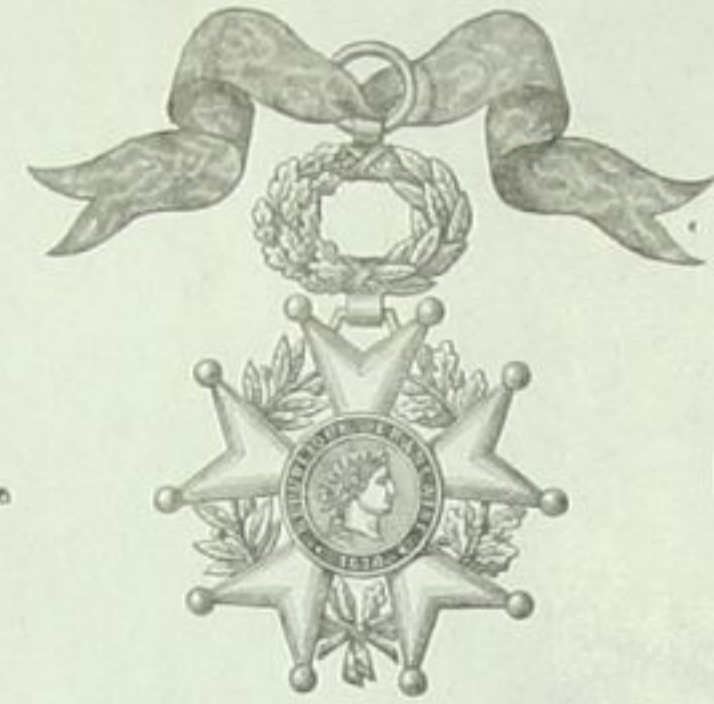


ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.



HONNEUR.

PATRIE.

Le Grand Chancelier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur  
certifie que, par Décret du           cinq Mars           mil neuf cent           seize          ,

Le Président de la République Française  
a élevé           S. Exc. M. le Comte Shigenobu Okuma            
          Président du Conseil des Ministres de l'Empire du Japon            
à la Dignité de           Grand Croix           de l'Ordre National de la Légion d'honneur.

Fait à Paris, le           5 Mars           1916.

*J. H. H. H.*

Par le Grand Chancelier :  
Le Secrétaire général de l'Ordre,

Vu, scellé et enregistré, N° 17.352

Le Chef du 1<sup>er</sup> Bureau,

*[Signature]*